

Souscriptour / Adhérent

IRIS ECO Titre de créance

Annexe spécifique Instrument financier complexe

Période d'investissement : jusqu'au 06/12/2021 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

SOUSCRIPTEUR(S) / ADHERENT(S)

A compléter lorsque le bulletin et la présente annexe sont signés manuscritement.

Souscripted / Adrierent	co-souscripted / co-adherent
□ Madame □ Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur
Nom:	Nom:
Prénom(s) :	
Nom du contrat :	
Numéro du contrat :	
Ci-après dénommés individuellement ou collectivement,	le « Souscripteur/Adhérent »
Si le Souscripteur/Adhérent est une personne mor	rale :
Société / Organisme de droit privé sans but lucratif :	
Raison Sociale :	_
Représentée par :	
Nom:	_
Prénom(s):	_
Agissant en qualité de :	
Nom du contrat :	
Numéro du contrat :	

Co-couscriptour / Co-adhérent

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

AVERTISSEMENTS

L'EMTN ou le Fonds à formule, ci-après dénommé le « support », servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du Souscripteur/Adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier :

- La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,
- La nature du(des) sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout Souscripteur/Adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du fonds n'est protégée, sous réserve du niveau du (des) sous-jacents (s), qu'à sa date d'échéance finale.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le Souscripteur/Adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

- Il est déconseillé de retenir ce support si :
 - le souscripteur /adhérent ne souhaite pas prendre de risque en capital,
 - à la date d'échéance, le Souscripteur/Adhérent est âgé de plus de 85 ans.
- Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et patrimoniale du Souscripteur/Adhérent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.
- Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.
- Le support ne peut pas être retenu comme unité de compte dans le cadre de versements/rachats programmés ou d'options de gestion.
- Dans le cas où le support serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur le support à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support monétaire du contrat, par dérogation aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT IRIS ECO

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans la note d'information du titre de créance complexe et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

τ	itre de creance compiexe et de	tout autre document a vocation comme	erciale sur ce support.
	Code ISIN: FR0014003LK4	Durée : 8 ans (sauf en cas de remboursement anticipé) Date d'émission : 17 décembre 2021	Sous-jacent: Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity Code ISIN: LU2341724768, disponible sur
	Forme juridique : Titre de créance complexe vert présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance		https://www.bp.natixis.com (voir présentation ci-dessous)
	Classification : Titre de créance complexe	Date d'échéance : 4 janvier 2030 (sauf en cas de remboursement anticipé)	Niveau initial du sous-jacent : moyenne arithmétique des valeurs liquidatives du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity publiées aux dates suivantes : 15, 16 et 17 décembre 2021
	Émetteur : Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+ au moment de la rédaction de la brochure)		Niveau final du sous-jacent : valeur liquidative du fonds publiée au 21 décembre 2029
	Garant : NATIXIS S.A.	Commission de distribution : montant total maximum de 3,60% du Montant Placé.	Garantie : le capital n'est pas protégé.
		Coûts de structuration : Natixis agit dans le cadre d'opérations de couverture sur le sous-jacent des titres de créance. Des coûts de structuration sont versés à Mirova d'un montant maximum de 0,15%par an du montant nominal des titres de créance.	
	Coupon conditionnel : 7,50% par année écoulée (hors frais, commissions et fiscalité).	Périodicité de valorisation : Quotidienne	Barrière de protection du capital : jusqu'à une baisse de de 40% de la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity

Présentation du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity

Une sélection de grandes capitalisations participant à la décarbonation de l'économie et d'entreprises de petites et moyennes capitalisations dont les activités contribuent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») et dont les pratiques ont un effet positif sur l'environnement.

Le Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Sa valeur liquidative tient compte de frais de gestion de 0,70 % par an et de la politique de distribution des dividendes suivante : tous les dividendes nets (versés au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance par les sociétés composant le Fonds) sont intégrés au Fonds, et un montant fixe équivalent à 5 % par an est soustrait, sur une base trimestrielle. La moyenne des dividendes intégrés au Fonds peut être inférieure ou supérieure à 5 %.

Pour de plus amples informations sur le Fonds et ses caractéristiques, consulter le site https://www.bp.natixis.com

Conditions sur le versement du(des) coupon(s) et sur la protection en capital à l'échéance finale

A chaque date de constatation annuelles de l'année 2 à l'année 7 (15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025, 18 décembre 2026, 17 décembre 2027, 15 décembre 2028), si la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity est supérieure ou égale à son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity publiés aux dates suivantes : 15, 16 et 17 décembre 2021), le souscripteur percevra son capital initial majoré d'un gain de 7,50% par année écoulée.

A la date de constatation finale du 21 décembre 2029, si le support n'a pas été préalablement remboursé par anticipation et si la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity est supérieure ou égale à son niveau initial (moyenne arithmétique des valeurs liquidatives du fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity publiées aux dates suivantes : 15, 16 et 17 décembre 2021), le souscripteur percevra son capital initial majoré d'un gain final de 60%, soit un remboursement de 160% (hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables).

Le capital est uniquement protégé à l'échéance finale du support à la condition que la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity, à la date de constatation finale du 21 décembre 2029, n'ait pas subi une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risques pour le souscripteur / l'adhérent en cas de scénario extrême défavorable

En cas de baisse de la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity à chaque date de constatation annuelles (15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025, 18 décembre 2026, 17 décembre 2027, 15 décembre 2028, 21 décembre 2029) par rapport à sa valeur initiale, aucun gain n'est versé.

En cas de baisse de plus de 40% de la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity à la date de constatation finale du 21 décembre 2029, par rapport à son niveau initial, le capital n'est plus protégé le remboursement s'opère sur le niveau de Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity à la date de constatation finale.

Durant la durée de vie du support, une baisse de la valeur liquidative du Fonds Mirova Equity Europe Climate Opportunity, une dégradation du risque crédit de l'émetteur et/ou une hausse de la volatilité des marchés affectent défavorablement la valeur liquidative du support.

MODALITÉS DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT

VERSEMENT/ARBITRAGE

Pour une demande d'investissement réceptionnée avant le 06/12/2021 – 12 heures, l'investissement est réalisé sur le support et exécuté sur la base de la valeur liquidative initiale fixée à 100 euros.

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Certaines modalités d'investissements sur le support IRIS ECO ne sont pas autorisées par l'Assureur dès lors qu'elles font l'objet d'un délai de désinvestissement incompatible avec la période de commercialisation du support.

Il n'est ainsi pas possible d'investir sur le support IRIS ECO :

- Par transfert en provenance de l'orientation personnalisée;
- Par transfert en provenance de l'orientation conseillée ;
- Par arbitrage en provenance d'un support dont la valeur liquidative est déterminée, au minimum de façon hebdomadaire.

RACHAT OU DECES AVANT L'ECHEANCE DU SUPPORT

Entre le 01/07/2021 et le 04/01/2030, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

A L'ECHEANCE DU SUPPORT (OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE)

Au 04/01/2030 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

DETACHEMENT DU(DES) COUPON(S)

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

PRELEVEMENT DES FRAIS

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

DEMANDE D'OPÉRATION(S) - Jusqu'au 06/12/2021 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur) COMPLETER ET COCHER UNIQUEMENT EN CAS DE SIGNATURE MANUSCRITE DE L'ANNEXE ET EN L'ABSENCE DE BULLETIN DE MODIFICATION JOINT.

L'Assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque Souscripteur/Adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

-	•	• •	•	•	
sera indiquée la réparti	SCRIPTION/ADHESIO tion totale du versement ir les capitaux et le financem	itial, ainsi que le docu			
Le Souscripteur/Adh à investir sur le supp	érent souhaite effectuer port.	sur son contrat un	versement de		euros
	RE (Joindre impérativeme que le document d'informa errorisme).				
Le Souscripteur/Adh à investir sur le supp	érent souhaite effectuer oort.	sur son contrat un	versement libre	de	euros

□ ARBITRAGE

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement			Réinvestissement	
Libellé - Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euros)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			IRIS ECO	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE(S)

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de par leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

ECO selectionne comme unité de compte	e de son contrat :				
Le Souscripteur/Adhérent reconnait avoir reçu et pris connaissance de la note d'information rédigée pour le support, de sa brochure commerciale ainsi que de l'annexe au contrat associé. Il reconnait avoir compris les caractéristiques et les risques de ce support qui lui ont été présentés et plus particulièrement :					
· du profil de gain/perte et des mécanisi	mes compris dans la formule de	calcul;			
· des risques inhérents à ce support nota	des risques inhérents à ce support notamment en cas de réalisation du scénario extrême défavorable				
• de la nature et des moyens de suivre l'	évolution du ou des sous-jacent	ts;			
 du caractère conditionnel de la garantie ou de dénouement par décès avant la da 		nent en cas de rachat/arbitrage			
□ Le Souscripteur/Adhérent certifie que fait l'objet d'une évaluation par son co à la bonne compréhension des spécific	nseiller et que celui-ci lui a fou	rni les explications nécessaires			
☐ En connaissance de cause, le Souscri compte ayant pour sous-jacent un inst		tir sur ce support en unité de			
AVERTISSEMENT En cas de signature manuscrite de l'annexe, seules les demandes d'investissement faisant apparaître les cases cochées du paragraphe « engagements et signature(s) » pourront être traitées.					
En cas de signature électronique de l'an consentements spécifiques formalisés é		, ces coches donnent lieu à des			
Fait à le/ _	/				
La présente annexe est établie en autant elle est établie et conservée selon un pr sur support durable.					
SIGNATURE					
	SIGNATURE(S) (précédée(s) de la mention	n "lu et approuvé" en cas de signature manuscrite)			
Code + cachet du conseiller	Le Souscripteur/Adhérent	Le Co-souscripteur/Co-adhérent			

Compréhension par le Souscripteur/Adhérent de la nature et des risques spécifiques du support IRIS